

Rapport de l'exercice 2019  
en matière de développement durable

**TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA  
CROISSANCE VERTE**

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

# Résumé

---

La feuille de route « TEPOS 2016-2020 » approuvée en décembre 2015 constitue le principal document de cadrage de la communauté de communes en la matière.

Parmi les principales réalisations de l'année 2019, peuvent être citées :

- **Animation de la plateforme locale de rénovation énergétique « RénoMACS »**

La plateforme RénoMACS, lancée en octobre 2016 a permis de réaliser près de 760 visites-conseil à domicile. 51 entreprises locales se sont inscrites dans le processus de formation « DOREMI » visant à former des groupements aptes à proposer et réaliser des rénovations « basse consommation » à des prix maîtrisés. Les premiers chantiers pilotes ont été réalisés.

- **Financement de travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments publics**

Entre 2015 et février 2020, 81 rénovations énergétiques sur des bâtiments communaux ont été lancés, représentant un montant d'investissement de 1 105 000 € financés à 80 % par l'État et 20 % par MACS.

En 2019, MACS a réalisé un audit énergétique sur l'ensemble de son patrimoine en vue d'atteindre un patrimoine BEPOS (Bâtiment à Énergie POSitive) d'ici à 2025.

- **Engagement de MACS dans le développement des énergies renouvelables**

Afin d'impulser la production d'énergies renouvelables sur son territoire, MACS a lancé un appel à projet auprès des producteurs, exploitants ou encore investisseurs.

En 2018, avec la société Quadran, retenue pour s'engager à mettre en œuvre une stratégie de développement de production d'énergies renouvelables sur le territoire de MACS, une société d'économie mixte a été créée comme outil de développement des énergies renouvelables. La société MACS Énergies a obtenu les autorisations pour installer ses premières centrales photovoltaïques.

- **Développement des offres de mobilité alternatives à la voiture individuelle**

Le bouquet d'offre mobi-macs correspond au développement d'offres de mobilité diversifiées : transports en commun Yégo, réseau vélo, covoiturage et autostop organisé.

L'année 2019 a notamment vu l'aménagement de nouveaux itinéraires de voies vertes à Labenne (Gare-Maison du Marais) et sur des liaisons entre le littoral et les communes du centre du territoire (Soorts-Hossegor, Seignosse, Saubion, Tosse).

# Cadre réglementaire

---

La France a renforcé son engagement dans le développement durable par la révision de la Constitution en mars 2005 intégrant au corpus constitutionnel, la Charte de l'environnement, et de façon opérationnelle par la promulgation des lois « Grenelle » du 3 août 2009 et 12 juillet 2010, et enfin, par l'adoption d'une stratégie nationale de développement durable.

C'est dans ce cadre que le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, rend désormais obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Cette obligation légale met au centre des débats entre élus « le cheminement vers la durabilité » de l'action publique locale.

## Références :

- *Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 255, codifié à l'article L. 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales*
- *Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière développement durable dans les collectivités territoriales.*
- *Circulaire ministérielle du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.*

## Les actions

### La rénovation énergétique

#### L'habitat privé : RENO'MACS

Le secteur du bâtiment et, plus particulièrement, le résidentiel présentent le plus important gisement d'économie d'énergie.

L'objectif fixé par la loi de transition énergétique est de rénover la totalité des bâtiments au niveau « basse consommation d'ici 2050 ». Cela représente une division par 4 de la consommation moyenne de chauffage du parc résidentiel et une division par 6 pour les bâtiments les moins isolés, ceux construits avant la première réglementation thermique de 1974. Pour MACS, qui compte plus de 28 000 résidences principales, cela représente à terme un rythme de 900 rénovations par an. La première étape à franchir est de démontrer qu'il est possible de réaliser des rénovations performantes finançables par les propriétaires.



Pour y parvenir, la Communauté de communes MACS, en partenariat avec la FFB, la CAPEB, les chambres consulaires, ainsi que les organismes chargés de l'accompagnement des particuliers (ADIL, CAUE, SOLIHA) et avec le soutien financier de l'ADEME, a choisi de mettre en place une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat : réno'MACS.

Entre la date de lancement, début octobre 2016 et novembre 2019, la plateforme a permis de réaliser plus de 760 visites à domicile. Ce sont également 50 artisans qui se sont inscrits dans le dispositif pour bénéficier d'une formation opérationnelle sur des projets réels de rénovation énergétique complète

de logements privés.

Après la visite du thermicien-conseil, on estime à 50 % de passage aux travaux pour un montant moyen de 16 000 €.

- Aides financières pour les foyers modestes

MACS a mis en place une aide financière pour aider les ménages en situation de précarité énergétique à engager leur rénovation basse consommation. Une subvention forfaitaire de 500 € pour la rénovation des combles en matériaux biosourcés et une aide de 50 €/m<sup>2</sup> plafonnée à 5 000 € pour de la rénovation globale. Soutenue par la convention TEPCV à 80 % elle a bénéficié à une quinzaine de bénéficiaires.

#### Perspectives :

- Lancement d'un cadastre solaire
- Intensifier le nombre de conseils à domicile

# L'habitat social

La Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud a souhaité renouveler son engagement en faveur du logement pour tous au travers de son deuxième programme local de l'habitat (PLH).

Il s'agit ainsi de produire une offre nouvelle de logements, adaptée aux besoins de ses habitants et s'inscrivant dans une vision durable, en lien avec la démarche communautaire « Territoire à énergie positive TEPOS ».

Cet objectif se traduit par l'application d'un règlement d'intervention de MACS renouvelé, visant à soutenir la production de logements sociaux. Il vient préciser les modalités d'intervention de la Communauté de communes en la matière.

Ainsi, ce règlement d'intervention concerne :

- les aides directes aux bailleurs sociaux dans le cadre de la production de logements locatifs sociaux ;
- les aides indirectes accordées à ces mêmes bailleurs constituées par la garantie des emprunts contractés pour la réalisation des opérations ;
- l'aide aux communes dans le cadre de la réhabilitation du patrimoine de logements communaux ayant une vocation sociale.

## Des aides simplifiées

La subvention délivrée au bailleur social se calcule au logement en remplacement d'une aide au mètre carré de surface utile.

Elle différencie et favorise la production en maîtrise d'ouvrage directe par rapport à celle en vente en état futur d'achèvement (VEFA) afin de valoriser une production intégrée et plus appliquée de la part du bailleur d'une part, et un meilleur contrôle des charges pour les locataires d'autre part.

Le seuil de logement très social (PLAI) est porté à 30 % dans les programmes et 70 % pour le logement social (PLUS).

## La concrétisation de l'intégration de la démarche TEPOS dans le PLH

Aux aides destinées au logement locatif social peut venir s'ajouter une prime communautaire de 700 € par logement, pour les constructions atteignant le niveau de performance énergétique BEPOS Effinergie.

Concernant la réhabilitation des logements communaux, l'aide forfaitaire communautaire de 3 000 € est portée à 8 000 € grâce au concours des financements au titre de la labellisation TEPCV de l'État.

## Une action collective pour une efficacité renforcée

La répartition initiale du versement des subventions selon laquelle les 2/3 sont apportés par MACS et le 1/3 par la commune est modifiée pour s'établir à 3/4 pour MACS et 1/4 pour la commune.

Cette modification permet de renforcer l'action communautaire et de maintenir le niveau d'engagement actuel des communes, comme proposés dans le PLH.

Pour autant, la règle relative à l'octroi des garanties d'emprunts demeure inchangée : 50 % du montant total des emprunts répartis pour 2/3 pour MACS et 1/3 pour la commune.

# Les bâtiments de MACS

- **Maîtrise des énergies**

Fin 2019 a commencé un programme visant à diminuer les consommations et les coûts des énergies et fluides pour MACS.

Un état des lieux des points de livraison (PDL) et un bilan des consommations ont été réalisés :

	Électricité	Gaz	Eau
Nombre de PDL	53	3	26
Volumes	2 581 MWh	289 MWh	29 000 m <sup>3</sup>
Coût fluide (€)	360 595 €	14 199 €	65 004 €

La consommation d'énergie (électricité et gaz) de l'ensemble du patrimoine de MACS est de 2 870 MWh en 2019 soit une dépense de 375 000 euros.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Consommation totale d'énergie (MWh)	503	1 069	1 200	1 249	1 250	1 288	1 295	1 430	2 870
Coût énergétique total (€)	66 517	120 570	145 645	170 780	168 513	156 922	146 384	177 020	375 000

*Remarque : Évolution du patrimoine de MACS en 2018 avec la fusion du SIVOM ce qui entraîne une augmentation des consommations.*

- **Audit énergétique du patrimoine**

La Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud a souhaité un audit énergétique de son patrimoine afin de connaître les performances énergétiques de ses bâtiments. Ce travail a également permis d'avoir une estimation du coût des travaux afin de rénover le parc bâti dans l'objectif d'atteindre le niveau BEPOS, en lien avec la démarche communautaire « Territoire à énergie positive TEPOS ».

L'audit a été réalisé par la société AD3E sur 13 bâtiments du patrimoine. Le ratio énergétique moyen est de 297 kWh/m<sup>2</sup>.an, ce qui correspond à une étiquette énergétique D (moyenne nationale 422 kWh/m<sup>2</sup>.an). Concernant les émissions de Co<sub>2</sub>, il est de 12 kg.CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an, correspondant à une étiquette GES B (moyenne nationale 30 kg.CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an).

Le coût estimatif d'un programme de rénovation ambitieux pour l'ensemble des 13 bâtiments visant une performance équivalente BEPOS serait de 1 400 000 €.

Perspectives :

- travailler sur des solutions afin de diminuer les consommations du patrimoine de MACS
- lancer un plan de rénovation du patrimoine bâti en corrélation avec les résultats de l'audit énergétique

## Les bâtiments des communes

Les fonds de concours « transition énergétique » ont été créés par délibération du 30 septembre 2015. Il vise à apporter une aide financière jusqu'à 50 % du reste à charge des communes pour des travaux de transition énergétique sur leurs bâtiments. Transformé en règlement d'intervention depuis mai 2017, il permet de prendre en charge l'acquisition de véhicules alternatifs (électrique, GNV) et leurs équipements pour un montant forfaitaire

de 5 000 € par véhicule mais aussi de subventionner des constructions « bâtiment à énergie positive » tel que l'extension de l'école de Magescq.

Entre 2015 et février 2020, 81 dossiers ont été engagés et représentent un montant de fonds de concours MACS de 1 105 000 €.

Financé à hauteur de 80 % du montant de la subvention par l'enveloppe TEPCV jusqu'en octobre 2019, le règlement a atteint 3 400 000 € HT de travaux éligibles réalisés sur les bâtiments communaux de MACS. Cela représente 9 100 000 € HT de coût total des projets.

#### Perspectives :

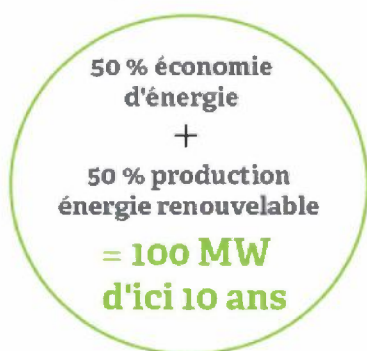
- *analyser les économies d'énergie réalisées grâce au règlement d'intervention*
- *réflexion sur l'évolution du règlement en fonction des objectifs du territoire et des moyens financiers disponibles.*

## Production d'énergie renouvelable

---

Afin d'impulser la production d'énergies renouvelables sur son territoire, MACS a lancé un appel à projet auprès des producteurs, exploitants ou encore investisseurs.

### Objectif TEPos



L'engagement de l'appel à projet a été acté par délibération du conseil communautaire le 11 février 2016.

Suite à la publication de l'appel à projet, 10 candidatures ont été remises parmi lesquelles 3 ont été admises à la seconde phase d'appel à projet qui s'est déroulée d'avril 2016 à janvier 2017. Lors de cette seconde phase d'appel à projet, les candidats ont été amenés à étudier les possibilités de développement d'énergie renouvelable sur le territoire, tant d'un point de vue technique que du point de vue des modalités juridiques et financières. Deux séances de dialogue ont eu lieu avec les candidats afin d'affiner les propositions.

La société Quadran a été retenue pour s'engager à mettre en œuvre une stratégie de développement de production d'énergies renouvelables sur le territoire de MACS. Le modèle de gestion et de financement proposé associe les citoyens et les acteurs locaux au côté de la Communauté de communes. L'enjeu est de mobiliser l'épargne locale (crowdfunding) et d'impliquer l'ensemble des habitants de MACS dans la transition énergétique de leur territoire.



Le partenariat avec la société Quadran a été acté via une convention de coopération. Expert en matière de développement, financement, construction et exploitation des énergies renouvelables, Quadran a commencé en 2016 à prospecter les premiers projets photovoltaïques sur le territoire. La société d'économie mixte MACS Énergies est aujourd'hui opérationnelle comme véhicule du développement des énergies renouvelables sur le territoire. Avec un actionariat public/privé (75 % MACS et 25 % Quadran), elle s'est fixée comme objectif d'installer.

100 MW sur le territoire d'ici 2030, avec un investissement de 100 M€ planifié à l'horizon 10 ans.

Les premières centrales seront mises en exploitation à l'été 2020. Avec une puissance de 6,15 MW, elles vont produire l'équivalent de la consommation de 3 000 habitants pendant 20 ans.



*Photomontage de la centrale photovoltaïque du SITCOM située à Bénesse-Maremne*

En parallèle de la SEM MACS Énergies, MACS accompagne les citoyens qui souhaitent porter des projets d'énergies renouvelables via des sociétés citoyennes en faveur des énergies renouvelables. L'association Energies Citoyennes Sud Landes a été créée en novembre 2019 pour porter un premier projet photovoltaïque en partenariat avec la recyclerie Voisinage.

#### Perspectives :

- 7 projets solaires au sol et ombrières à l'étude
- Prospection d'unité de méthanisation
- Lancement des premières toitures solaires avec portage citoyen

## Développement économique et économie circulaire

---

### Espaces Tests Agricoles (ETAL40)

En partenariat avec le Conseil départemental des Landes, MACS participe au déploiement des premiers Espaces Tests Agricoles (ETAL40), 1.57 hectares de surfaces cultivables, dont sur la commune de Magescq en partenariat avec des acteurs départementaux de la filière (CA40, Envoléa, FDCUMA640, CIVAM Bio des Landes, l'ALPAD et l'EPELFFA).

À travers ce dispositif de futurs maraîchers ont l'opportunité de tester la viabilité économique et technique de leur projet d'installation dans des conditions réelles et optimales pendant maximum 3 ans.

Chaque maraîcher bénéficie d'un accompagnement technique, juridique et administratif pour conforter et valider son projet d'installation de manière responsable et autonome.

## La planification urbaine

---

Après 4 ans de travail concerté avec les élus et les acteurs du territoire, le projet de PLUi a été approuvé par le conseil communautaire le 27 février 2020. La dimension de la transition énergétique a été spécifiquement



identifiée et a fait l'objet en 2019 d'un travail en concertation avec l'ensemble des parties prenantes à la démarche.

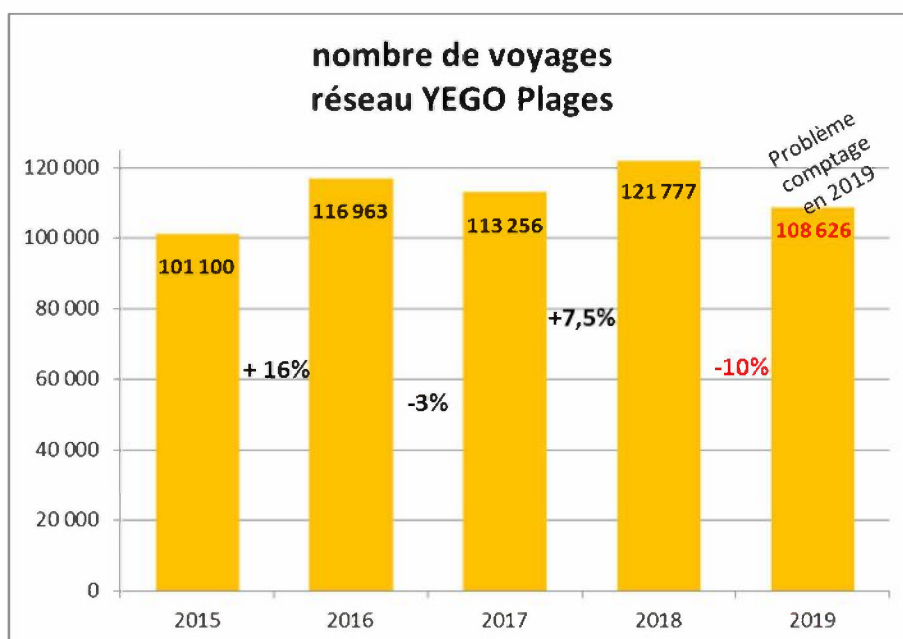
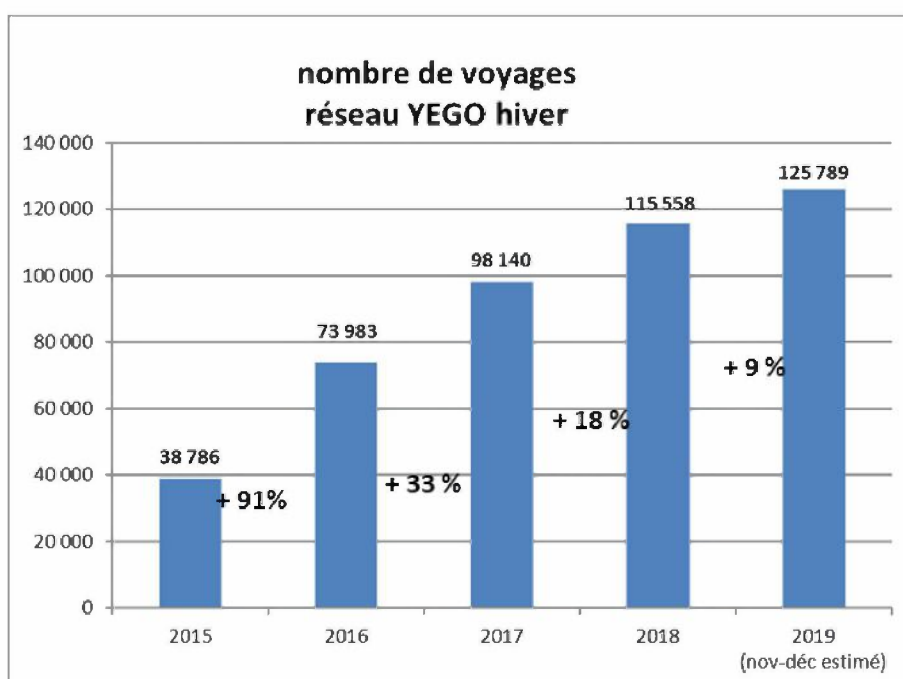
Parmi les questions traitées, outre la question centrale des déplacements, une attention particulière a été portée à l'intégration des énergies renouvelables et à la performance énergétique des bâtiments et au bioclimatique des aménagements.

## La mobilité

- Le réseau Yégo

La fréquentation du réseau YEGO tend vers un équilibre 50 % été / 50 % hiver.

Plus de 500 voyages par jour en période hivernale sur les journées les plus chargées (mardi et jeudi)



- **Les liaisons douces**

Le schéma directeur de liaisons douces a été établie en 2011. Sur 250 km prévus, 130 km ont été réalisé depuis 2010.

Année	Réalisation
2010-2011	Axe Nord Sud - Vélodysée
2012	Axe Soustons bourg - Soustons plage
2013	Axe Messanges Azur- Étang de Soustons Démarrage des travaux entre Seignosse bourg et Tosse bourg
2014	Avancement des études règlementaires et environnementales ainsi que de faisabilité technique pour les pistes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Axe Hossegor - Angresse - Saubion - Tosse - St Vincent de Tyrosse</li> <li>- Chemin de halage de l'Adour</li> </ul>
2015	Aménagements des liaisons : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Messanges bourg - Messanges plage</li> <li>- Labenne océan</li> <li>- Capbreton avenue George Clémenceau</li> </ul>
2016	Aménagements des liaisons : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Seignosse les Casernes</li> <li>- Chemin de Halage (Scandibérique / EV3)</li> </ul>
2017-2018	Aménagement des liaisons : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suite Chemin de Halage (Scandibérique / EV3)</li> <li>- Soustons - Azur</li> </ul>
2019	Aménagement des liaisons : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Boucle centre phase 2 ( Seignosse-Soorts-Tosse-Saubion)</li> <li>- Labenne gare-Maison du Marais</li> </ul>

- **Chiffres**

Linéaire global du schéma	263 km
Linéaire total aménagé	111 km
Cout investissement réalisé	13 400 000 €
Financements extérieurs	4 600 000 €

Perspectives des travaux prévus pour 2020:

- *Boucle centre Phase 2 : Angresse-Saubion et Saint-Vincent-de-Tyrosse Mattecuc/Gare SNCF*
- *Josse Halage - Route du Mouta*

- **Rezo Pouce**

Rezo Pouce, lancé en septembre 2016, permet de parcourir de courtes ou moyennes distances de façon organisée et flexible, sans augmenter le nombre de véhicules et alourdir le bilan carbone, et en misant sur l'esprit solidaire.

Par rapport à l'auto-stop classique, le dispositif apporte sécurité et visibilité. Conducteurs et passagers font dans un premier temps la démarche de s'inscrire dans un relais local (mairie, office de tourisme, Pôle Sud, l'Escale Info) ou sur Internet.

Puis, le passager se rend sur l'un des arrêts identifiés, muni de sa pancarte Rezo Pouce, et attend une voiture membre du réseau, reconnaissable au macaron sur le pare-brise. Pour une sécurité renforcée, conducteurs et passagers se montrent leurs cartes et le passager peut envoyer le numéro de plaque d'immatriculation au :

07 83 80 99 81.

Au niveau du territoire, Rezo Pouce compte 135 utilisateurs en 2018.

- Schéma directeur d'aires de covoiturage

MACS a adopté en 2017 un schéma directeur d'aires de covoiturage. Les premières réalisations sont aménagées et signalées à Magescq, Labenne, Saint-Geours-de-Maremne, Soustons.



État d'avancement du Schéma Directeur des Liaisons douces en février 2019

- **L'animation de la mobilité au sein du territoire**

Depuis 3 ans MACS participe et anime le challenge de la mobilité en partenariat avec l'ADEME sur son territoire. Le challenge vise à inciter les salariés des entreprises et des collectivités à changer pour un jour ou plus sur une semaine en septembre, leurs habitudes de déplacement pour venir au travail.

L'ADEME désigne des lauréats en fonction du nombre de participants et des kilomètres en voiture solo reportés sur les autres modes de déplacements.

Ce challenge permet également de mettre en lumière les mobilités alternatives au sein du territoire.

Sur le territoire de MACS :

	2019	2018	2017
Nombre de participants	55	54	64
Nombre de déplacements reportés (sur autre mode que voiture solo)	63	64	43
Nombre de km reportés	1674,3	1813	948

En 2019, durant la semaine du challenge, du 16 au 22 septembre, un bus au gaz a été testé sur le réseau Yégo, en anticipation des réflexions en cours sur la motorisation des véhicules de transport en commun sur le territoire.

## **La mobilité électrique et GNV**

---

### **L'utilisation des 23 bornes de recharges pour les véhicules électriques augmente !**

En 2017, l'ADEME, la région Nouvelle-Aquitaine, le département des Landes, le SYDEC et les Établissements publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ont lancé un programme d'investissement de plus de 2 millions d'euros pour structurer un réseau de bornes de recharges pour les véhicules électriques. Ainsi la Communauté de communes MACS participe à hauteur de 53 000 euros dans la mise en place du dispositif.

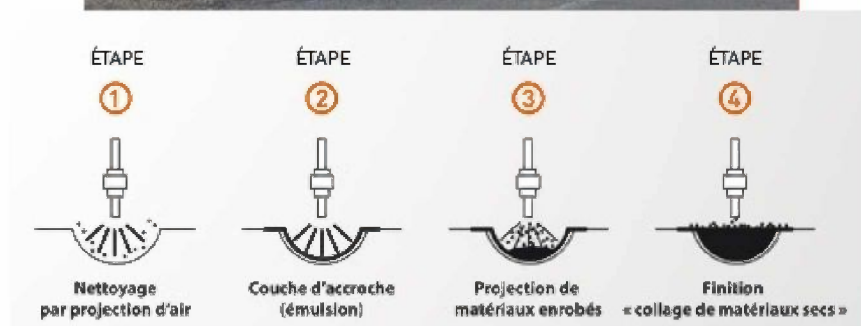
En 2018, nous avons comptabilisé 680 recharges sur l'ensemble du parc IRVE, et **1648 en 2019**. Un travail d'amélioration de la géolocalisation des bornes sur le site MObiVE et sur Google Maps a permis de faciliter l'accès des bornes aux utilisateurs.

Pour information, la borne la plus utilisée se situe à Capbreton, face à la capitainerie, et comptabilise 191 recharges sur l'année.

*Perspectives : augmenter la fréquentation des bornes en facilitant leur localisation via un panneauage*

# La voirie et aménagement des espaces

La technique d'entretien de revêtement de voirie, développée par « Grémair » est déployée sur les routes linéaires à rénover. Elle permet une économie de matériaux de près de 20 %.



Cette technique permet :

- de prolonger la durée de vie d'une chaussée existante. Ceci contribue donc à réduire dans le temps, l'emploi de ressources naturelles causé par la réalisation d'une nouvelle chaussée, mais aussi de limiter la mise en décharge des matériaux de chaussées démolies ;
- d'avoir un atelier compact évitant ainsi toute une flotte de camions et d'engins de travaux publics à l'origine d'émissions atmosphériques. Notre technique dispose donc d'un bilan d'émission de gaz à effet de serre plus que positif ;
- d'utiliser un liant sans solvant organique, le rejet d'hydrocarbure est quasi nul.

Les matériaux utilisés pour les travaux de voiries par cette technique sont à 80 % d'origine recyclée.

## Perspectives :

- *lancement des projets pilotes pour l'utilisation de matériaux de voirie issus des déchets.*
- *privilégier les matériaux issus du recyclage ou d'origine non fossile*
- *aménagement des espaces en prenant en compte l'adaptation au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur)*
- *une attention particulière sera apportée pour limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration des eaux pluviales*
- *la recherche de collaborations avec les usagers et les acteurs environnementaux dans la conception des aménagements*

# Les services à la personne

---

## Escale Info

Labellisé Bureau Information Jeunesse (BIJ), Point Info Famille (PIF), Point d'Accès au Droit et Point d'Accès Numérique, l'Escale Info est un lieu d'information et d'orientation des jeunes et des familles.

Plusieurs partenaires interviennent au sein des locaux de l'Escale Info (CAF, Mission Locale, Médiation Familiale, CDAD, CIDFF, et LDH). Ces partenariats sont structurés autour de plusieurs axes et d'une Convention Territoriale Globale d'offre de services aux familles signée avec la CAF des Landes.

Tout au long de l'année, différentes actions d'information ont été proposées en direction des jeunes et des familles : conférences parent-thèses, forum sécurité routière, forum câlins-malins, journées découverte du baby-sitting.

## Petite Enfance

### Le Relais Assistantes maternelles (RAM) :

190 assistantes maternelles agréées et plus de 600 enfants ont fréquenté les ateliers du RAM sur les 7 antennes du territoire : Moliets, St Jean de Marsacq, St Vincent de Tyrosse, Soustons, Bénesse Maremne, Labenne et Hossegor.

Parallèlement, des temps de professionnalisation ont été proposés aux assistantes maternelles (techniques de relaxation, modules de formation continue en partenariat avec le Greta, réunion d'information sur la nouvelle convention d'assurance chômage animée par Pôle Emploi), ainsi que des animations ouvertes aux familles du territoire (carnaval en soirée pour les sites de Moliets et Soustons, Noël en soirée pour le site de St Jean de Marsacq).

### La Halte-garderie itinérante (HGI) :

La HGI de la Communauté de communes MACS a accueilli 94 enfants de 18 mois à 4 ans non scolarisés, avec une priorité d'accès aux familles résidant sur le territoire et ne disposant pas d'un mode d'accueil.

4 sites d'accueil : Magescq, Saubion, Seignosse et St Martin de Hinx. 2 fois par an, les ateliers sont ouverts aux familles afin de privilégier des temps de jeux partagés.

Également, le week-end éveil et culture s'est déroulé du 9 au 11 décembre à la Marensine à Soustons. Le samedi 10 était réservé aux familles du RAM et de la HGI : 30 adultes et 28 enfants ont pu partager un temps de jeu autour d'ateliers et d'un spectacle.

## Culture

### Proposer des temps d'échanges culturels à l'ensemble de la population

Depuis sa prise de compétence en 2002, la Communauté de communes cherche à développer une politique culturelle de proximité, permettant l'accès du plus grand nombre à l'offre de spectacles et de pratiques de qualité.

Les parties rurales du territoire communautaire font l'objet d'une programmation de spectacles tout au long de l'année. Ces événements sont autant d'occasion de rencontres, de partage, d'échanges et de découverte du monde artistique, participant ainsi au développement de la cohésion sociale entre les habitants de MACS. En outre, la politique tarifaire assure un accès au plus grand nombre. Les familles peuvent ainsi profiter de cette offre culturelle délocalisée.

De plus, le service Culture, dans son objectif d'accompagnement à la parentalité, développe une programmation tournée vers la "famille" et propose de mettre en valeur l'expérience partagée parent-enfant pour passer du cadre type « jeune public » vers l'idée d'un moment familial.

## Culture et Insertion sociale

Considérant que la découverte artistique et la pratique culturelle peuvent aider les plus démunis dans leur démarche d'insertion ou de réinsertion dans la société, le secteur Culture est en relation avec les structures d'insertion sociale implantées sur le territoire pour favoriser l'accessibilité des publics dits "empêchés" à l'offre culturelle (personnes en recherche d'emploi, personnes en réinsertion sociale présentant des troubles psychiques, bénéficiaires d'allocation handicap,...).

## Port et Lac

### Investissement dans un bateau passeur et un véhicule utilitaire électriques

#### Un nouveau bateau passeur : e-Boucarot

Le bateau passeur du port de Capbreton, devenu vétuste et énergivore, est remplacé par un modèle à propulsion 100 % électrique. Silencieux et non polluant, il assure la liaison entre la capitainerie, l'île aux pirates ou le quai Mille Sabords.

Pouvant accueillir 25 passagers, vélos et poussettes, ce catamaran de 10mètres de long et 4 mètres de large aura pour mission d'assurer près de 40 000 traversées par an. Côté technique, la carène a fait l'objet d'études hydrodynamiques poussées pour réduire la consommation électrique au maximum et diminuer les vagues produites dans le port. La structure en aluminium est résistante, légère et recyclable. 2 moteurs de 10 kW propulsent l'engin et les batteries Lithium qui l'alimentent ont déjà fait leur preuve dans nos voitures. Elles se rechargent par des panneaux solaires installés sur le bateau et sur une borne à terre. Le design, inspiré du bardage de la capitainerie, s'intègre à merveille dans l'environnement. Il a été financé dans le cadre du programme TEPCV (Territoire pour la Croissance Verte).

#### Un nouveau véhicule utilitaire électrique type Master :

Le service s'est doté d'un nouveau véhicule utilitaire électrique en remplacement d'un ancien fourgon thermique. Ce véhicule à destination des services techniques du port, diminuera les consommations d'énergies et les émissions de CO<sub>2</sub>.

### Désensablement du Lac

#### Le constat :

Le détournement de l'Adour en 1578 a donné lieu à la création d'un lac en eau douce. En 1876, un chenal a été réalisé afin de désensabler la passe du Boucarot. C'est à partir de cette date que le lac est devenu un lac marin artificiel. Le phénomène d'ensablement du lac est un phénomène constant. Les différentes études estiment que 17 000 m<sup>3</sup> de sable restent " piégés " dans le lac chaque année.

À l'horizon 2028, si aujourd'hui rien n'est fait, le dysfonctionnement sera tel que le lac sera dans une situation irréversible. Il aura perdu sa richesse environnementale et son attrait.

#### Le territoire s'est mobilisé :

À partir de 2015, à l'initiative des élus, des études scientifiques ont été conduites pour concevoir les solutions envisageables, et :

- définir les sites où il conviendrait de prélever du sable,
- caractériser les sédiments, et les techniques à utiliser,
- valoriser le sable extrait,
- organiser les mesures environnementales à prendre.

Sur la base de ces éléments et après plusieurs réunions d'information et de concertation, une enquête publique a conclu favorablement à la réalisation du projet retenu. Un premier arrêté préfectoral a été pris autorisant l'opération.

L'ordonnance rendue le 21 décembre 2018 par le juge des référés du Tribunal administratif de Pau a eu pour conséquence la suspension provisoire des travaux de désensablement du Lac et de consolidation de la dune de la plage du Santocha, dans les conditions actuelles. À la suite des attendus de cette décision, et conformément aux engagements pris par les élus pour sauver le lac, des garanties complémentaires ont été prises quant à l'innocuité des sédiments permettant de reprendre les travaux. Un second arrêté complémentaire en a permis la poursuite.

#### La solution retenue :

110 000 m<sup>3</sup> de sable doivent servir à consolider le pied de dune de la plage du Santocha à Capbreton (il s'agit de la plage de Capbreton la plus impactée par le recul du trait de côte). 13 000 m<sup>3</sup> doivent être déplacés à l'intérieur du lac pour la création d'une zone de conservation des herbiers de zostères. Des mesures environnementales d'accompagnement (aire de repos et zone de quiétude pour les oiseaux) ont été prises sur ce chantier suivi par un écologue indépendant (ETEN environnement).

Un comité de suivi a été installé avant le début des travaux. Les élus ont ainsi proposé de réunir des associations de protection de l'environnement, des usagers du lac mais aussi du milieu marin, les services de l'état et les collectivités locales. Il a pour mission de veiller au bon déroulement de cette action qui a été engagée fin novembre pour une durée de 6 mois.

La Communauté de communes est consciente des interrogations liées à cette opération complexe et des nuisances temporaires générées à cette occasion. Après cette nécessaire période d'études qui ont mis en évidence les enjeux, environnementaux, sociaux et économiques d'une disparition de ce site exceptionnel, il est impératif d'agir, maintenant, pour sauver le lac.

## Pôle culinaire

### **Test d'un produit de nettoyage et de désinfection plus respectueux de l'environnement**

Produit sans chlore, sans EDTA, sans ammoniums quaternaires à base de peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) et d'acide peracétique.

### **Passage à des barquettes neutres depuis septembre 2019**

Ces barquettes contiennent 30% de plastique en moins et sont exemptes de colorants (d'où leur couleur neutre), de dioxyde de titane (E171 – interdit dans les produits alimentaires à partir du 1er janvier 2020) et de carbonate de calcium (E170 – faisant partie de la famille des nanoparticules dont la surexposition pourrait avoir des effets toxiques potentiels sur la santé).

Le pôle culinaire récupère les barquettes usagées qui sont revalorisées dans le secteur non alimentaire (recyclage dans l'automobile, le bâtiment, les cagettes).

### **L'engagement d'un approvisionnement de proximité**

Au cœur des priorités depuis toujours, le pôle culinaire s'approvisionne en circuits courts auprès de 43 fournisseurs locaux situés à moins de 50 km et rigoureusement sélectionnés. Les produits frais, de saison, labellisés (IGP Sud-Ouest, bio, Bleu Blanc Cœur, Label Rouge,...) sont privilégiés dans les menus. Avec ses 96 % d'achats (en valeur) en région Nouvelle-Aquitaine et midi Pyrénées et ses 48% d'achats en produits circuits courts (bio et local), le pôle culinaire répond presque aux exigences de la loi Egalim fixant le taux à 50 % dont 20 % de bio à horizon 2022. Les repas scolaires comprennent déjà 21% de produits bio et 8 à 10 composants bio ou locaux par semaine.



## L'engagement d'une cuisine traditionnelle

Le pôle culinaire attache tout autant d'importance à sa manière traditionnelle de cuisinier. Cela est rendu possible par le savoir-faire de son équipe associée à l'utilisation d'un matériel de haute technologie plébiscité par de nombreux professionnels du métier et qui respecte les qualités organoleptiques des produits (saveur, tendreté...) grâce à des cuissons lentes. La charte nationale qualité Agores détenue depuis 2017 témoigne de la volonté continue d'amélioration de la qualité mise en place à tous les niveaux de la chaîne de production. L'équipe veille quotidiennement au suivi du plan de maîtrise sanitaire, de l'hygiène, de la traçabilité et au maintien de la sécurité alimentaire auxquels agents et personnel des sites de restaurations sont aussi continuellement formés.

## L'engagement dans une démarche de développement durable

Le pôle culinaire s'attache en permanence à minimiser son impact environnemental à travers des tournées de livraison optimisées, l'utilisation du nettoyage vapeur et de produits d'entretien dans la mesure du possible écolabellisés. Les différents emballages (cartons, plastiques, verre, fer, barquettes) sont triés, collectés et recyclés. Les ordures ménagères ont été réduites de plus de moitié en 5 ans au profit des biodéchets (17 tonnes en 2019 dont épluchures, coquilles d'œuf, déchets de découpe...) revalorisés en bio gaz ou compost. De leur côté, les ombrières photovoltaïques installées sur le parking ont généré 73 kWh en 2019 représentant une autoconsommation de 10% des besoins du pôle. Plus de 500 cuissons de nuit permettent également de réduire les dépenses électriques de l'année.

## Des menus végétariens une fois par semaine depuis septembre 2019 pour les enfants

En conformité avec la loi Egalim et les recommandations du nouveau Plan National Nutrition Santé, le pôle culinaire propose une fois par semaine aux enfants déjeunant au restaurant scolaire un menu végétarien (à base de protéines végétales pouvant également comporter des œufs et produits laitiers). Les équipes se mobilisent pour trouver des idées de recettes et élaborer de nouveaux plats répondant à la fois aux goûts des enfants, à l'équilibre alimentaire ainsi qu'aux exigences relatives à la qualité nutritionnelle des repas. Le pôle culinaire joue alors pleinement son rôle d'éducateur au goût en faisant découvrir aux enfants de nouvelles saveurs au même titre que les plats proposés régulièrement lors de repas à thème (4 en 2019). Les restaurants scolaires sont aussi impliqués dans la démarche pour contribuer à l'éveil sensoriel des enfants autour de l'alimentation, évaluer l'appréciation des nouveaux plats et leur impact sur le gaspillage alimentaire.

## Peser et éduquer pour moins gaspiller

Pour évaluer le gaspillage suite aux 3 actions anti-gaspi mises en place depuis septembre 2018 (distribution contrôlée du pain, découpe des fruits, incitation à goûter), une campagne de pesées a été organisée dans 30 restaurants scolaires en octobre 2019. Ce qu'il faut retenir ? C'est qu'à chaque repas, un enfant de la communauté de communes MACS jette en moyenne 70g de nourriture. C'est 42% de moins que la moyenne nationale, grâce d'une part au travail réalisé en interne depuis 9 ans pour ajuster au mieux les quantités proposées et d'autre part à la collaboration entre le pôle culinaire et les agents de restauration sur le service et l'accompagnement des enfants lors du déjeuner. Une seconde campagne de pesées aura lieu en 2020 pour continuer à sensibiliser et responsabiliser petits et grands à la lutte contre le gaspillage alimentaire et mesurer l'impact de nos actions.

### *Perspectives :*

- *si les tests et l'utilisation des produits ménagers sont concluants, ceux-ci pourraient être envisagés dans le futur site du pôle culinaire.*

## Patrimoine

### Investissement dans un véhicule électrique

Un nouveau véhicule électrique a intégré la flotte mise à disposition des agents.

## Réalisation d'un diagnostic de l'enveloppe du centre aquatique Aygueblue

Cette étude a pour but de déceler des problèmes sur l'enveloppe afin de pouvoir les traiter. Les objectifs sont de diminuer les consommations du bâtiment, mais également d'anticiper de futurs problèmes.

### Perspectives :

- *augmenter la part de véhicule à énergie alternative dans le pool de véhicules*
- *établir une charte environnementale à appliquer aux futurs projets de travaux*
- *remplacement des éclairages de Pôle SUD par du LED*
- *acquisition de Vélo à Assistance Électrique pour les agents*
- *augmentation du nombre de bornes de recharge de véhicules électriques sur le siège*

## Communication

### Consommables et distribution

Plusieurs actions ont été mise en œuvre afin de diminuer les consommables :

- Le nombre de parutions papiers a été diminué avec au total 3 numéros de 25 pages du MACS d'info imprimés à 49 000 exemplaires et le rapport d'activité de 16 pages imprimés à 1 500 exemplaires.
- Le papier utilisé pour le bulletin est à la norme PEFC 100 % recyclé.
- La distribution du bulletin est assurée par des véhicules électriques quand l'usage du vélo n'est pas possible.
- Notre partenaire Sud-Ouest Services utilise des encres d'origine végétale.
- Un travail d'écoconception est également demandé aux différents graphistes (par exemple l'utilisation d'un fond blanc sur une affiche diminuera la consommation d'encre).
- Des magnets en bois ont également été choisis pour la promotion de la plateforme RENOMACS.

### Perspectives :

- *travailler sur des événements plus résilients*
- *les panneaux d'affichage lumineux vont être remplacés par des modèles plus économes*